numéro 1

MÉMO SÉCUPÊCHE

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS, *UNE QUESTION DE PRINCIPES*

VISUALISEZ LA VIDÉO EN SCANNANT CE QRCODE



PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS EST UN ENJEU MAJEUR POUR LES ENTREPRISES. En plus de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles des travailleurs, la prévention participe à la bonne performance de l'entreprise : gain de productivité, meilleure qualité de vie au travail, attractivité du métier... Pour y parvenir efficacement, la démarche de prévention doit être organisée selon de grands principes que l'on vous explique ici.

LES NEUFS PRINCIPES DE LA PRÉVENTION

Pour structurer votre démarche de prévention, il existe des principes fondamentaux sur lesquels vous pouvez vous appuyer. Ces "principes généraux" comme l'indique le Code du travail[1], sont au nombre de 9 et s'appliquent par ordre de priorité. Ainsi, pour chaque risque identifié, démarrez votre réflexion de prévention avec le principe n°1, puis passez au principe n°2, au principe n°3 et ainsi de suite... Grâce à cette méthode, vos actions de prévention seront plus efficaces.

1 : Art. L.4121-2 du Code du travail

PRINCIPE 1
ÉVITER LES RISQUES

La première question qu'il faut se poser lorsqu'un ~~un~~ risque est identifié est : peut-on tout simplement le supprimer ? Votre pont de pêche est encombré d'un obstacle susceptible de provoquer le déséquilibre et la chute d'un marin ? Si vous supprimez l'obstacle, vous supprimez le risque.



PRINCIPE 2
ÉVALUER LES RISQUES

Si certains risques ne peuvent pas être évités, il faut les évaluer pour déterminer s'ils sont plus ou moins élevés. Pour cela, vous pouvez par exemple, prendre en compte trois critères essentiels :

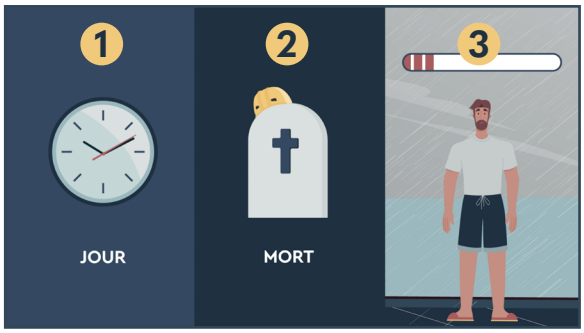

1 la fréquence d'exposition au risque : une fois par an ? une fois par semaine ? tous les jours ?
2 la gravité d'un éventuel accident : une coupure ? une amputation ? la mort ?
3 l'efficacité des mesures de sécurité déjà mises en place pour réduire le risque : vous maîtrisez totalement, vous avez des progrès à faire… vous avez beaucoup de progrès à faire ?
Ainsi, un risque auquel les marins sont exposés très fréquemment, dont la gravité potentielle est élevée et contre lequel les mesures de sécurité déjà en place ne sont pas efficaces, sera un risque à traiter prioritairement par rapport aux autres.

→ *UN CONSEIL : N'oubliez pas de consigner le résultat de votre évaluation dans votre document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).*

PRINCIPE 3
COMBATTRE LES RISQUES À LA SOURCE

Vos risques sont désormais hiérarchisés suite à votre évaluation. Il faut maintenant agir ! Et quoi de plus efficace que de traiter un risque directement à sa source. Vos marins sont par exemple exposés à des risques d'entraînement dans des bobines de treuils ? La mise en place de carters de protection permet de réduire considérablement les risques.



PRINCIPE 4
ADAPTER LE TRAVAIL À L'HOMME



Le marin doit être au cœur de la logique de prévention pour limiter les effets du travail sur sa santé physique et mentale. Si par exemple, vous envisagez de réaménager votre pont de pêche pour plus de sécurité et d'efficacité, pensez à : installer une table de tri en hauteur pour éviter le tri des captures à genoux, installer un convoyeur à rouleau et un palan pour réduire les manutentions manuelles de caisses de poissons ou mettre en place un plan de travail dédié à l'éviscération des captures pour limiter les contraintes posturales.

PRINCIPE 5
TENIR COMPTE DE L'ÉVOLUTION DE LA TECHNIQUE



Des évolutions techniques apparaissent régulièrement pour augmenter la sécurité et le confort au travail. Sur certains caseyeurs par exemple, les vire-casiers traditionnels à potence ont été remplacés par des plus modernes grâce auxquels les marins n'ont plus besoin de se pencher par-dessus bord pour saisir les casiers au moment du virage. Deux risques sont ainsi réduits, voire supprimés : la chute par-dessus bord et les troubles dorsaux.

PRINCIPE 6
REMPLACER CE QUI EST DANGEREUX PAR CE QUI L'EST MOINS

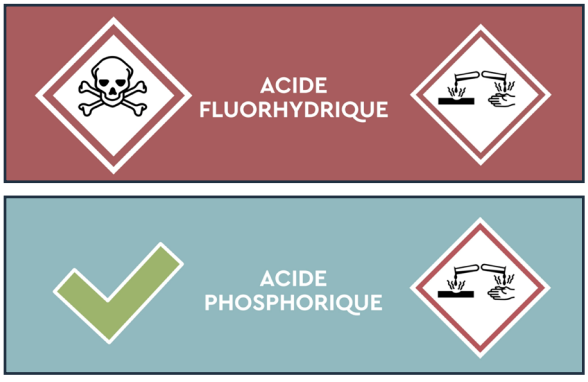

Il est parfois possible d'obtenir un même résultat avec un outil, un produit ou un procédé plus sûr. Peut-être utilisez-vous de l'acide fluorhydrique en fin de marée pour enlever la rouille des parties métalliques de votre navire ? Ce produit est hautement toxique et corrosif ! Préférez-lui l'acide phosphorique qui, bien qu'étant encore corrosif, est tout aussi efficace et surtout, moins toxique.

PRINCIPE 7
PLANIFIER LA PRÉVENTION

Les solutions de prévention doivent être mises en œuvre en prenant en compte tous les aspects du travail. Vous devez donc veiller à intégrer dans votre démarche des mesures touchant à la fois aux espaces et équipements de travail, aux conditions de travail et de vie à bord, à l'organisation du travail et enfin, aux relations sociales pour éviter toutes les situations de mal-être, de souffrance au travail et de harcèlement.



PRINCIPE 8
DONNER LA PRIORITÉ AUX MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE

Les protections collectives doivent toujours avoir la priorité sur les protections individuelles car elles sont plus efficaces. Parfois, elles ne sont pas suffisantes pour réduire les risques. Dans ce cas, les marins doivent être équipés d'EPI[1]. Pour diminuer les risques liés au bruit par exemple, les sources sonores doivent être rendues moins bruyantes, la propagation du bruit doit être amortie grâce à l'isolation phonique du navire et le temps d'exposition doit être limité. Si les niveaux sonores résiduels présentent toujours un risque pour l'audition des marins, ils doivent porter des EPI contre le bruit.

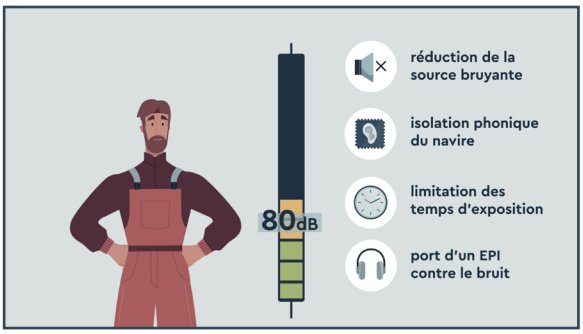

PRINCIPE 9
DONNER LES INSTRUCTIONS APPROPRIÉES AUX SALARIÉS

Si malgré toutes les mesures de prévention que vous avez prises conformément aux huit principes de prévention précédents, les risques auxquels sont exposés vos marins ne sont pas totalement maîtrisés, vous devrez leur fournir en complément, des instructions appropriées pour les protéger au mieux. Par exemple : expliquer comment intervenir en sécurité sur une machine qui nécessite un savoir-faire spécifique.



1 : Équipement de protection individuelle

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction interrégionale de la Mer NORD-ATLANTIQUE MANCHE-OUEST
imp
ANCRONS LA SÉCURITÉ AU CŒUR DU MÉTIER
COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins des Pays de Loire
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne
SSM
VOTRE SERVICE SOCIAL MARITIME
avec la participation du SSM de Bretagne et des Pays de la Loire
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Liberté Égalité Fraternité
PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Liberté Égalité Fraternité